



## Communiqué

Pour diffusion immédiate

### Collectes des bacs roulants : une période d'adaptation est nécessaire

**Sainte-Adèle, le 18 septembre 2024 – La MRC des Pays-d'en-Haut désire informer la population qu'un nouveau fournisseur est responsable de la collecte des bacs roulants, tant pour le compostage, le recyclage que les déchets ultimes, et ce, depuis le 2 septembre.**

En raison de cette transition, les bacs pourraient être vidés à une heure différente de celle à laquelle les citoyens sont habitués dans certains secteurs. Une période d'adaptation est nécessaire pour permettre aux chauffeurs de s'habituer à leurs nouvelles routes de collectes.

La MRC travaille conjointement avec son fournisseur pour limiter les inconvénients et la durée de cette période d'ajustements et sollicite la compréhension et la patience des citoyens.

### Quelques recommandations

Si vous pensez que votre collecte est perturbée par les nouvelles routes, voici quelques recommandations.

Si votre bac n'a pas été vidé, veuillez le signaler à la ligne Info-Collecte et le laisser au chemin, une reprise de collecte est peut-être déjà prévue dans le secteur. En raison du fort volume d'appels, il est conseillé d'utiliser le formulaire de requêtes en ligne : <https://lespaysdenhaut.com/services-aux-citoyens/environnement/matieres-residuelles-gmr/contact/>

Merci de patienter 72h avant de reformuler une plainte.

À noter également que la collecte du recyclage pour les municipalités de Sainte-Anne-des-Lacs et Piedmont a désormais lieu les jeudis. On peut consulter les calendriers de collectes

sur: <https://lespaysdenhaut.com/services-aux-citoyens/environnement/calendrier-de-collecte/>

Pour les commerçants disposant d'une fréquence de collectes différente et dont les bacs sont identifiés d'un autocollant orange de la MRC, le calendrier est également modifié: les déchets sont dorénavant collectés les mardis.

Les calendriers sont disponibles en ligne selon le secteur au : <https://lespaysdenhaut.com/services-aux-citoyens/environnement/servicesici/>

En raison d'un fort volume d'appels, l'équipe de la MRC peut traiter les demandes avec un délai de 48 heures. Les citoyens sont donc invités à tenir compte de ces délais avant de reformuler une plainte et nous comptons sur la compréhension de la population. Nous vous remercions de ne laisser qu'un seul message par demande et de demeurer respectueux en tout temps avec le personnel.

La MRC est consciente des désagréments que cette situation peut occasionner et elle met tout en œuvre, en collaboration avec son fournisseur, pour les atténuer le plus possible.

## ***À propos de la MRC des Pays-d'en-Haut***

*Au cœur de la région des Laurentides, la MRC des Pays-d'en-Haut regroupe 10 villes et municipalités. Totalisant plus de 48 000 résidents permanents et plus de 15 000 villégiateurs, la MRC des Pays-d'en-Haut se distingue par ses activités commerciales diversifiées, son offre culturelle et touristique attractive ainsi que par son leadership dans le déploiement d'un réseau récréatif de sentiers.*

-30-

**Source : Thomas Gallenne**

Responsable des relations publiques et du contenu

450 229-6637, poste 118